



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **24 MAI 2023**

La ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales, et auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de la ruralité

à

**Monsieur le préfet de police
Mesdames et Messieurs les préfets de régions
Mesdames et Messieurs les préfets de département
Madame la préfète de police des Bouches-du-Rhône**

Référence	NOR : IOML2312174J
Date de signature	
Emetteur	IOM - ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales, et auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de la ruralité
Objet	Petites villes de demain – renforcer l'impact du programme dans tous les territoires en 2023
Commande	Pilotage opérationnel du programme et renforcement de la transition écologique
Action(s) à réaliser	Réalisation de synthèse régionale et départementale de l'avancement du programme, organisation d'un club départemental Petites villes de demain, articulation avec les dispositifs de transition écologique territoriale, notamment le fonds vert
Echéance	25 juin 2023
Contact utile	petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr , M. Stanislas BOURRON (ANCT)
Nombre de pages et annexes	3 pages

Le Programme Petites villes de demain, lancé en octobre 2020, a permis la sélection de plus de 1600 communes exerçant des fonctions de centralité dans les territoires ruraux. Ce programme « cousu-main » et partenarial, piloté par l'ANCT, poursuit l'objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants des petites villes et territoires ruraux alentours, dans des territoires dynamiques et engagés dans la transition écologique. Cet accompagnement sur mesure s'appuie sur un large partenariat.

Afin de faire un point d'étape sur le déploiement de ce programme, j'ai réuni, le 19 janvier 2023, un comité de pilotage national du programme, rassemblant les partenaires financiers du programme, les associations d'élus et des représentants du Parlement. Cette instance de dialogue a été l'occasion de partager un premier bilan de l'avancée du programme et d'échanger sur les priorités pour l'année 2023. La pertinence du programme et la qualité de son déploiement ont été salués, avec des actions concrètes portées par les élus pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Le programme Petites villes de demain bénéficie aujourd'hui de moyens importants déployés en ingénierie, grâce à la mobilisation des ministères concernés, de l'ANCT, de la Banque des territoires, de l'Anah, du CEREMA et de l'ADEME. Votre forte mobilisation aux côtés des collectivités territoriales, ainsi que des délégués territoriaux adjoints de l'ANCT et de leurs services, a été bien légitimement saluée.

Ce comité de pilotage a également permis d'identifier plusieurs points de travail pour les prochains mois, ainsi que de confirmer trois axes stratégiques : faire des transitions un levier de transformation des petites centralités, mettre l'exigence écologique au cœur du financement des projets, et renforcer le pilotage et l'ingénierie opérationnels de proximité.

Arrivé à une étape importante de sa mise en œuvre, le programme a **besoin de votre entière mobilisation pour produire tous ses effets et apporter les réponses qu'ils en attendent aux territoires qui en bénéficient**. Il est donc particulièrement important que vous dressiez un premier bilan du dispositif, de la bonne mise en place des chefs de projets et du bon déroulement des travaux en phase pré-opérationnelle comme opérationnelle. Vous le ferez, conformément à la présente instruction, à l'aune des principes et des priorités d'action qui ont déjà été données au programme.

1. Vous vous assurerez de la mobilisation de l'ensemble des communes dans la mise en œuvre du programme et m'en adresserez un premier bilan

L'année 2023 doit se traduire par un passage à la phase opérationnelle dans chacune des communes du programme, via la formalisation de la convention-cadre valant ORT, qui doit automatiquement être inscrite dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du territoire concerné, et l'engagement d'actions concrètes sur le terrain. Vous vous assurerez ainsi du bon engagement des collectivités dans la poursuite des travaux préparatoires à l'ORT.

Dans la continuité des efforts engagés depuis le lancement du programme, vous inviterez aussi les conseils régionaux et départementaux à s'associer, lorsqu'ils le souhaitent, au déploiement du programme Petites villes de demain, afin de diversifier et d'augmenter les dispositifs d'accompagnement, d'une part, et de simplifier l'accès aux différentes aides existantes, d'autre part. Vous serez également vigilants à accompagner les collectivités territoriales dans leur demande d'accès aux fonds européens.

Pour y parvenir, vous veillerez à ce que les comités de projet locaux, à la main des élus et associant Etat et partenaires, soient régulièrement organisés pour favoriser approche et adhésion partenariale et tour de table des financeurs. Ils doivent également permettre de consolider le positionnement du chef de projet et assurer la continuité et la cohérence de l'action en phase opérationnelle.

Vous me ferez parvenir pour le **25 juin 2023**, et à l'adresse mail petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr, une note de synthèse à l'échelle de chaque région, précisant pour chaque département la dynamique constatée, les leviers qui produisent leurs effets et les difficultés rencontrées. Vous veillerez notamment à identifier les communes qui pourraient rencontrer des difficultés pour passer en phase opérationnelle avant le 1^{er} janvier 2024.

2. L'animation du programme au niveau local est un facteur majeur de sa réussite

Comme pour Action Cœur de ville, vous veillerez à organiser chaque année un comité de pilotage départemental ou à insérer un échange sur le déploiement du programme Petites villes de demain à l'ordre du jour du Comité local de cohésion des territoires. Les communes et les partenaires du programme doivent pouvoir disposer d'un cadre d'échanges avec vous, notamment pour vous faire remonter les difficultés qu'ils rencontreraient dans la mise en œuvre de l'offre de services.

Vous renforcerez aussi l'animation départementale à destination des élus et des chefs de projet. La plus-value du club Petites villes de demain est en effet largement saluée par les collectivités et les associations d'élus qui les représentent. **Je vous demande, dans chacun de vos départements et au cours du premier semestre 2023, de réunir au moins une fois le club départemental à destination des élus et/ou chefs de projet pour permettre des échanges entre pairs, et de veiller à son dynamisme dans le temps (au moins deux rencontres par an).** La tenue de ces rencontres doit aussi vous permettre de vous assurer du déploiement effectif des chefs de projet.

3. Vous placerez la réponse aux transitions au centre du travail que vous effectuerez avec les collectivités bénéficiaires

Pour répondre efficacement aux transitions écologiques, démographiques et économiques auxquelles nous sommes confrontés, l'ensemble de nos outils de politique publique doivent être mobilisés. **Le programme Petites villes de demain doit donc désormais intégrer, chaque fois que possible, les enjeux liés à ces transitions.**

Vous veillerez à l'excellence écologique des projets déployés, par exemple en incitant les collectivités à en vérifier la contribution aux objectifs de développement durable, par la méthode d'auto-analyse déployée dans le cadre des CRTE.

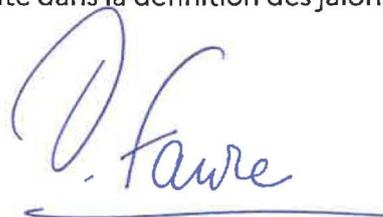
Vous vous appuierez également sur les différents outils financiers à votre disposition, en particulier le **fonds vert**, en prenant en compte la contractualisation réalisée dans le cadre du programme pour solliciter des crédits issus de ce fonds de soutien à la transition écologique territoriale.

4. Vous renforcerez le pilotage opérationnel du programme

Les chefs de projet en place bénéficient d'une subvention à 75% dans la limite des plafonds convenus jusqu'à 2026, grâce à la mobilisation de l'ANCT, la DGCL, la Banque des territoires, et dans certains cas l'ANAH. Vous veillerez à la bonne exécution des missions qui leur sont confiés par un suivi régulier et un bilan d'activités annuel détaillé.

Pour permettre un pilotage opérationnel du programme au niveau départemental, l'ANCT met à votre disposition de vos services, tous les trimestres, des données de pilotage vous permettant d'apprécier l'état de déploiement du programme dans votre département. **Ces données doivent servir de base au dialogue régulier** que vous entretenez avec les collectivités et les chefs de projet et vous permettre de vous assurer de la bonne diffusion de l'offre de services dans toutes les collectivités bénéficiaires.

Parmi ces données mises à votre disposition figurent les indicateurs retenus au titre des Politiques prioritaires du gouvernement : engagement budgétaire de l'Etat, nombre de logements rénovés au titre de l'aide à la pierre, et part de communes PVD engagées dans un contrat de sécurité. Vous avez récemment été consulté dans la définition des jalons annuels et les cibles à horizon 2026.



Dominique FAURE